



REGLEMENT INTERIEUR

Garderie périscolaire – Année scolaire 2020/2021

1) Tarifs

Garderie (matin et soir) :

1 enfant : 1€ la ½ heure

2 enfants : 1^{er} enfant 1€ la ½ heure, 2^{ème} enfant 0.50€ la ½ heure,

3 enfants : 1^{er} enfant 1€ la ½ heure, 2^{ème} enfant 0.50€ la ½ heure, 3^{ème} enfant 0.25€ la ½ heure

Supplément garderie : 5.00 € la ½ heure supplémentaire. Ce supplément est appliqué dans les cas suivants :

- Récupération des enfants après 18h30 (sauf cas de situation exceptionnelle)
- Présence de votre enfant en garderie sans inscription

Toute demi-heure entamée est due pour l'ensemble des tarifs.

Pour les enfants inscrits, la facturation se fera au regard du temps de présence effective à la garderie.

Nous vous invitons à appeler les agents assurant la garderie en cas de retard pour récupérer votre enfant le soir au **02.31.80.21.01**

2) Inscription

Les inscriptions sont validées qu'après vérification du paiement des factures antérieures au **15 de chaque mois**.

Votre enfant doit être préalablement inscrit.

Les présences et les absences de votre enfant seront indiquées par vos soins via le site « Cantine de France » (<http://inscription.cantine-de-france.fr> – Procédure disponible sur le site de la mairie www.esquaynotredame.net – onglet vie scolaire – Cantine/Garderie : inscription).

L'inscription peut être modifiée les jours suivants :

- Lundi **avant 9h00** pour le mardi,
- Mardi **avant 9h00** pour le jeudi,
- Jeudi **avant 9h00** pour le vendredi,
- Vendredi **avant 9h00** pour le lundi,
- La veille **avant 9h00** d'un jour férié (ou vendredi avant 9h00 quand le jour férié est un lundi).

3) Facturation

Les factures seront disponibles en début de mois sur le site « Cantine de France » dans votre espace personnel

Le paiement doit impérativement être effectué **avant le 15 du mois**. Au-delà de ce terme, **l'accès au service inscription sera désactivé**.

Tout retard sera systématiquement retourné à l'intéressé, considéré comme impayé et fera l'objet de poursuites par le trésor public.

Où payer ?

En mairie : pour les paiements par chèque, espèces et Cesu.

Sur le site « Cantine de France » : pour les paiements par carte bancaire et prélèvement

Comment payer ?

- Espèces : uniquement en mains propres
- Chèque : à l'ordre de « régie de recettes d'Esquay notre dame »
- Tickets Cesu (uniquement pour le paiement de la garderie) : le complément se fait uniquement par chèque ou en espèces.
- Carte bancaire
- Prélèvement (joindre un RIB au secrétariat de mairie)



En cas de retard ou de non-paiement ayant nécessité plusieurs rappels, la réinscription ne pourra être prise en compte tant que le règlement ne sera pas effectué. Toutefois, en cas de difficultés, la mairie reste à votre disposition afin d'étudier les différentes solutions.

4) Sécurité

Aucun enfant ne pourra quitter la garderie :

- Sans être accompagné d'un parent,
- Sans être accompagné d'une personne désignée par écrit ou sans être en possession d'une autorisation de sortie signée par les parents

5) Exclusion

Les enfants peuvent être exclus de la garderie :

- Si le paiement des factures n'est pas effectué dans les délais,
- Si des problèmes disciplinaires graves et répétés sont constatés (3 avertissements notifiés par courrier aux parents)

6) Horaires de la garderie

de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Le matin, les enfants seront accompagnés d'un parent ou d'une personne majeure désignée par celui-ci jusqu'à la porte de la garderie.

Esquay notre dame

Le 22 juillet 2020

Le Maire-adjoint
Cyrielle Dufour